

**Appel de projets du  
Fonds Patrimoine et Culture 2026**

**Cap-Santé, le 16 janvier 2026** – La MRC de Portneuf invite les organismes à but non lucratif ou les coopératives ayant une mission culturelle à présenter des projets artistiques ou patrimoniaux dans le cadre du Fonds Patrimoine et Culture. Les projets doivent avoir une durée définie et être une réalisation unique (qui ne se répète pas dans le temps). La fin du projet est généralement marquée par la réalisation d'un ou des livrable(s).

Depuis sa création en 2004, le Fonds Patrimoine et Culture de la MRC de Portneuf permet d'encourager et de soutenir les initiatives culturelles portées par le milieu. Pour l'année 2025, un budget de 40 000 \$ est disponible afin de supporter des projets dont les objectifs poursuivis sont en lien avec la politique culturelle de la MRC de Portneuf.

Les organismes admissibles sont invités, avant de travailler sur leur projet, à consulter la **Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture**. Cette politique est [disponible en ligne](#) sur le site Internet de la MRC de Portneuf, dans la section « Développement économique », sous la rubrique « Fonds et programmes ». Toutefois, le formulaire nécessaire au dépôt de projets ne peut être obtenu qu'en contactant l'agent de développement culturel, afin de valider l'admissibilité du projet et du promoteur. Le financement des projets peut atteindre un montant maximum de 7 500 \$, ou jusqu'à concurrence de 50% des coûts du projet.

Les demandes soumises, dûment complétées et accompagnées des documents nécessaires, doivent être transmises **au plus tard le 3 mars 2026, 12 h**, par courrier électronique à l'adresse suivante : [kathleen.allard@mrc-portneuf.qc.ca](mailto:kathleen.allard@mrc-portneuf.qc.ca).

Pour de plus amples informations et afin de valider votre admissibilité, contactez Mme Kathleen Allard, personne-ressource par intérim et agente de développement culturel à la MRC de Portneuf, au 418 285-3744, poste 128.